

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

19/12/2018

Dossier complet le :

19/12/2018

N° d'enregistrement :

2018_0290

1. Intitulé du projet

Aménagement d'un lotissement de 3,4 ha à Braine

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Braine

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Rampelberg François - maire de Braine

RCS / SIRET

21020107500012

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 a	Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m2.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'un lotissement comprenant une voirie, 37 lots viabilisés et des espaces verts.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de répondre à une demande de logements croissante dans la ville de Braine.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus pour une durée de 8 mois seront séquencés en 3 phases.

La première phase consistera en viabilisation des parcelles par l'aménagement des voiries et des réseaux divers sur les parcelles agricoles existantes.

La seconde phase consistera aux raccordements de ces infrastructures sur la route départementale n°22 et la rue des Hauts de l'Amoure.

La troisième phase consistera aux travaux de plantations.

Pendant la seconde phase des travaux, le trafic de la RD 22 sera détourné par la RD 1320.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit d'accueillir à terme 37 familles. Les lots seront vendus et 37 maisons individuelles pourront être construites sur le périmètre de ce projet. Il est prévu 2 emplacements de véhicules par lots. Il est donc à prévoir un trafic pendulaire correspondant à l'ensemble de ces futurs habitants.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale	34 562 m ²
Plus grande longueur	365 m
Plus grande largeur	121 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

route de Vieil Arcy
02220 BRAINE

Coordonnées géographiques¹

Long. 03 ° 54 ' 41 " 14 Lat. 49 ° 34 ' 54 " 35

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ARRÊTE MODIFICATIF du 11/08/2016 portant sur le classement des infrastructures de transports terrestres et l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit sur le réseau routier Concernant la RN 31 passant au sud du projet - catégorie 2 - largeur du secteur affecté par le bruit 250m - le projet se situe à 110 m de ce secteur.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR inondation lente et coulée de boue sur la commune de Braine. Le PPR a été approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Eau potable à l'usage des logements.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le lotissement sera implanté sur une terre agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déplacements en véhicules légers des futurs habitants et ramassage des ordures ménagères.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Réverbères le long de la nouvelle voie publique et éclairage domestique.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets d'eaux usées et d'eau de pluie dans le réseau de collecte de la commune. Réseau séparatif.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production de déchets de chantier pendant la construction et ordures ménagères pendant l'utilisation. Déchets non dangereux.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'usage du sol concerné passe de l'agriculture à l'habitation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

BRAINE

le,

19 décembre 2018

Signature



François RANPELBERG

S09 Aménagement d'un lotissement pour la ville de Braine

Route de viel Arcy
02220 Braine

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Pièce 1.

Document CERFA n°14734 intitulé "informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire" - non publié.

Pièce 2.

Un plan de situation au 1/25 000 ème ou, à défaut à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe)

Pièce 3.

Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.

Pièce 4.

Un plan du projet ou pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5°a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 38°, 43°a) et b) de l'annexe à l'article R.122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé.

Pièce 5.

Sauf pour els travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b), et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 38°, 43°a), et b) de l'annexe à l'article R.122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100m minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2000 et 1/5000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau.

Pièce 6.

Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.

phase

PA

intitulé

-

échelle

date

2018.12.17

indice

-

maître d'ouvrage



Mairie de Braine

28, Place Charles de Gaulle
02220 Braine Cedex
03 23 74 10 40
accueil@braine.fr

maître d'œuvre



**ARCHITECTES
ASSOCIÉS**

**Coqueret Lacombe Teton
architectes associés**

3, place Léon Bourgeois - BP 493
51067 Reims cedex
T. 03 26 49 58 00
E. contact@blp-architectes.fr

PIECE N°2.

Un plan de situation au 1/25 000 ème ou, à défaut à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe)



PLAN DE SITUATION / 1/25 000 ème

 Emprise du projet



Mairie de Braine
28 Place Charles de Gaulle | 02220 Braine cedex | T. 03 23 74 10 40 | accueil@braine.fr
BLP Coqueret | Lacombe | Teton architectes associés
3, place Léon Bourgeois | BP 493 | 51067 Reims cedex | T. 03 26 49 58 00 | E. contact@blp-architectes.fr



PA
Pièce 2
1/25 000
2018.12.17

PHASE
INITIULE
ECHELLE
DATE

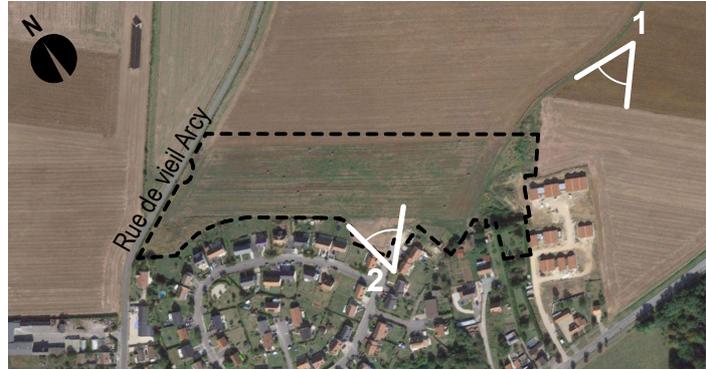
Route de viel Arcy (Braine 02)

Aménagement d'un lotissement

PIECE N°3.

Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.

PLAN DE REPÉRAGE
1/7 500 eme



1 . Environnement lointain - photo prise le 26 janvier 2017



2 . Environnement lointain - photo prise le 26 janvier 2017



Mairie de Braine
28 Place Charles de Gaulle | 02220 Braine cedex | T. 03 23 74 10 40 | accueil@braine.fr
BLP Coqueret | Lacombe | Teton architectes associés
3, place Léon Bourgeois | BP 493 | 51067 Reims cedex | T. 03 26 49 58 00 | E. contact@blp-architectes.fr



PA
Pièce 3
2018.12.17
PHASE
INITIULÉ
ÉCHELLE
DATE

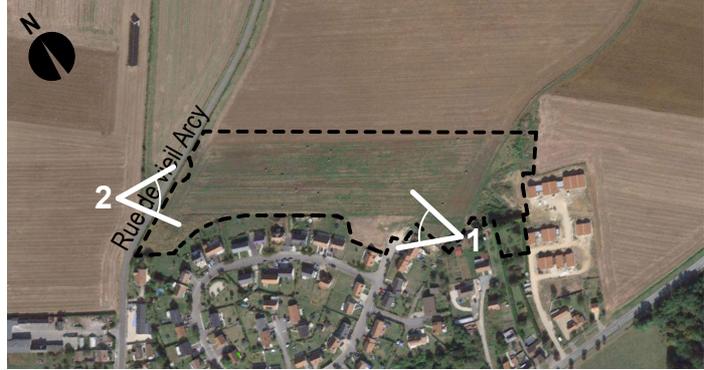
Route de Vieil Arcy (Braine 02)

Aménagement d'un lotissement

PIECE N°3.

Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.

PLAN DE REPÉRAGE
1/7 500 eme



1 . Environnement proche - photo prise le 26 janvier 2017



2 . Environnement proche - photo prise le 26 janvier 2017



Maitre de Braine
28 Place Charles de Gaulle | 02220 Braine cedex | T. 03 23 74 10 40 | accueil@braine.fr
BLP Coqueret | Lacombe | Teton architectes associés
3, place Léon Bourgeois | BP 493 | 51067 Reims cedex | T. 03 26 49 88 00 | E. contact@blp-architectes.fr



PA
Pièce 3
2018.12.17

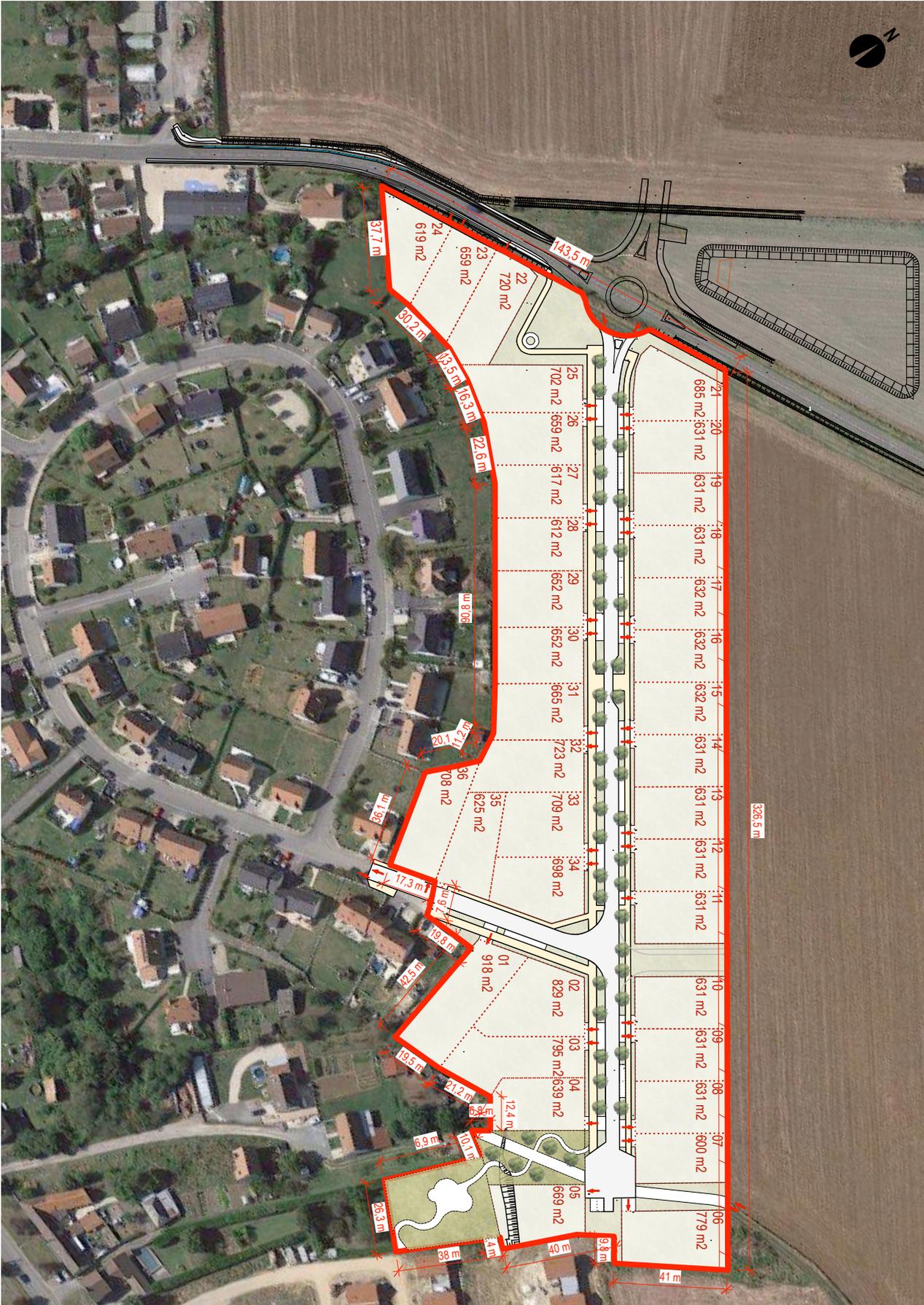
PHASE
INITITULE
ÉCHELLE
DATE

Route de viel Arcy (Braine 02)

Aménagement d'un lotissement

PIECE N°4

Un plan du projet ou pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5°a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 38°, 43°a) et b) de l'annexe à l'article R.122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé.



PLAN DU PROJET / 1/2 000 eme



Mairie de Braine
 28 Place Charles de Gaulle | 02220 Braine cedex | T. 03 23 74 10 40 | accueil@braine.fr
BLP Coqueret | Lacombe | Teton architectes associés
 3, place Léon Bourgeois | BP 493 | 51067 Reims cedex | T. 03 26 49 58 00 | E. contact@blp-architectes.fr



PA
 Pièce 4
 1/2 000
 2018.12.17

PHASE
 INTITULÉ
 ÉCHELLE
 DATE

Route de viel Arcy (Braine 02)
Aménagement d'un lotissement

PIECE N°5

Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b), et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 38°, 43°a), et b) de l'annexe à l'article R.122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100m minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2000 et 1/5000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau.



PLAN DES ABORDS DU PROJET / 1/3 000 eme - photographie aérienne de 2018



Mairie de Braine
28 Place Charles de Gaulle | 02220 Braine cedex | T. 03 23 74 10 40 | accueil@braine.fr
BLP Coqueret | Lacombe | Téton architectes associés
3, place Léon Bourgeois | BP 483 | 51067 Reims cedex | T. 03 26 49 58 00 | E. contact@blp-architectes.fr



PA
Pièce 5
1/3 000
2018.12.17

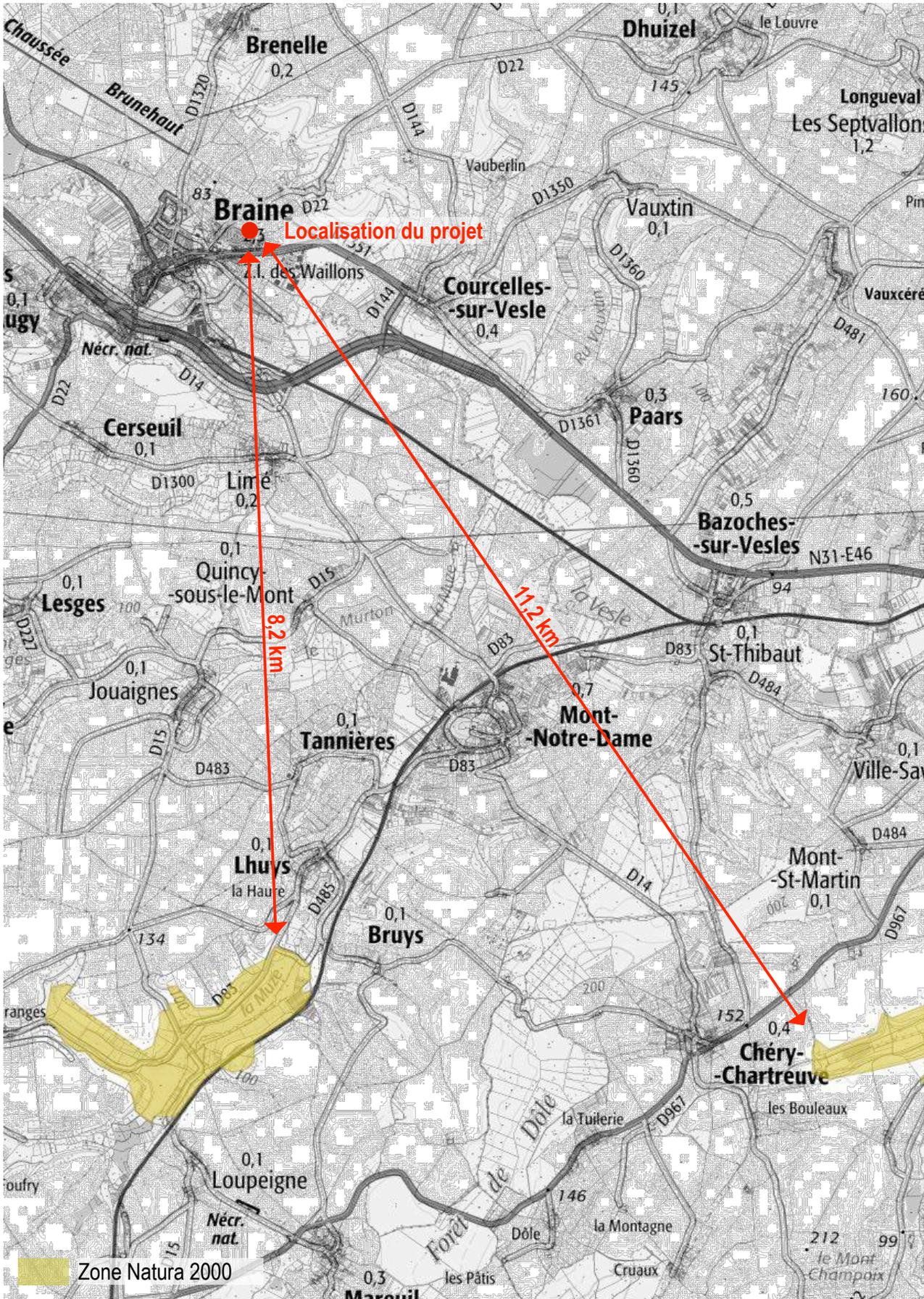
PHASE
INITIULÉ
ÉCHELLE
DATE

Route de viel Arcy (Braine 02)

Aménagement d'un lotissement

PIECE N°6.

Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.



PLAN DE LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000 / 1/60 000 eme



Mairie de Braine
28 Place Charles de Gaulle | 02220 Braine cedex | T. 03 23 74 10 40 | accueil@braine.fr
BLP Coqueret | Lacombe | Teton architectes associés
3, place Léon Bourgeois | BP 483 | 51067 Reims cedex | T. 03 26 49 88 00 | E. contact@blp-architectes.fr



PA
Pièce 6
1/60 000
2018.12.17

Route de viel Arcy (Braine 02)
Aménagement d'un lotissement

PHASE
INITIULÉ
ÉCHELLE
DATE